

Compte-rendu
1^{ère} réunion des professeurs documentalistes
Bassin de Prades / Perpignan Nord
Année Scolaire 2017-2018

Mardi 17 octobre 2017

Lieu : Collège Pierre Fouché – Ille-sur-Têt

Coordonnatrices : Florence JANY et Catherine SAULNIER

Nombre de participants : 32 présents sur 35 inscrits

Déroulement de la journée :

Matinée :

- Accueil café de 9h à 9h30 par Annick Hugon, professeur documentaliste au collège d'Ille sur Têt ;
- Tour de table (32 personnes).
- Présentation par les coordonnatrices de l'importance de la conception d'un Programme d'actions pour un professeur documentaliste, d'où la proposition de l'ordre du jour.
- Présentation de plusieurs projets CDI (ou programmes d'actions ou projet documentaire) réalisés dans les différents établissements ;
- Présentation du « mémo à l'usage de la profession » de l'APDEN.
- 3 ateliers pour construire un canevas / modèle de présentation d'un projet CDI qui s'appuie sur notre circulaire de missions.

Après-midi :

- Retours des ateliers du matin,
- Actualités à partager depuis la rentrée :
 - o Compte rendu de la réunion du Réseau des Lycées sur le Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) ;
 - o Compte-rendu de la journée de formation Mangas à Lagrasse (11) ;
 - o Coups de cœur ;
 - o Divers : logiciels d'orientation, achats de livres d'occasion...
 - o Propositions pour la 2^{de} réunion de bassin.

Après le tour de table, les coordonnatrices rappellent qu'il est important d'utiliser les adresses de courriel académique des CDI pour communiquer à l'intérieur du Bassin. Pour mémoire, chaque CDI possède une adresse officielle de type `cdi.RNE@ac-montpellier.fr`. C'est sur ces adresses qu'arrivent les informations officielles des inspecteurs, de Canopé... Il vaut mieux éviter des adresses peu sécurisées comme celles hébergées par Yahoo par exemple.

Projet / Programme d'actions des professeurs-documentalistes

L'objectif de la journée est de construire ensemble un modèle, un canevas de présentation du programme d'actions du professeur documentaliste pour aider tous les collègues et notamment ceux qui sont seuls dans leur établissement. Il nous paraît important de rendre visible et transparent notre rôle d'enseignant particulier dans l'établissement.

C'est pourquoi, nous avons également rédigé un questionnaire qui permet d'établir un état des lieux dans le bassin de l'importance du professeur documentaliste (Cf. Annexe 1 résultats de l'enquête « La place du professeur documentaliste dans son établissement »).

La mise en avant de la nouvelle circulaire est importante pour faire comprendre les missions pédagogiques du professeur documentaliste. Dominique Sibert précise que la mention « professeur documentaliste » apparaît maintenant sans le trait d'union entre les deux termes et que cette appellation est désormais officielle. Nous sommes donc « professeurs documentalistes » et nous devons être attentifs à ce que tous les documents officiels émanant de nos établissements soient bien conformes à la dénomination officielle de notre profession.

Présentation de différents projets/programmes d'actions

- Projet documentaire du Lycée de Prades :

En début d'année, les deux professeures documentalistes ont une réunion avec leur chef d'établissement. Elles lui présentent une fiche synthétique de leurs actions pédagogiques, actions culturelles et leur mode de communication.

- Le bilan rédigé par les professeurs documentalistes du collège Jean Mermoz de Saint-Laurent de la Salanque :

En fin d'année, elles rédigent un bilan financier, des statistiques et des perspectives pour l'année suivante. Elles font le point sur la fréquentation du CDI et la reprise des projets principaux sur l'année.

- Le bilan d'activités du collège Jules Verne du Soler :

Présentation rapide au Conseil d'Administration. Ce bilan est joint aux annexes. La professeure documentaliste analyse et décline ses actions en parcours. Elle rédige les perspectives pour l'année suivante en fin de document.

- Le programme d'actions des professeurs documentalistes du collège et lycée Pierre de Coubertin à Font-Romeu :

Les deux professeurs documentalistes organisent leur programme en modules qui correspondent au référentiel des compétences documentaires qui avait été pensé au cours d'une réunion de bassin il y a une douzaine d'années. La mission pédagogique est mise en avant. Un bilan des actions menées est rédigé en fin d'année scolaire. Les deux documents, programme et bilan sont présentés en Conseil d'administration.

- Le projet documentaire du Lycée Rosa Luxembourg de Canet-en-Roussillon :

Il est disponible sur le site Internet du Lycée et reprend le cadre demandé par le chef d'établissement. En effet Jean-François Lahorgue précise que le projet documentaire est cadré par le chef d'établissement : le bilan doit être plus un compte rendu du fonctionnement et des actions menées dans le cadre du CDI. Chaque action s'intègre dans les axes du projet d'établissement.

Cette définition correspondrait plus à l'idée que nous nous faisons de la politique documentaire qui devrait être réfléchie au sein de l'établissement. Elle ne concerne pas seulement les actions menées par le professeur documentaliste. C'est pourquoi, il nous semble nécessaire, pour plus de visibilité de construire ensemble un modèle de projet d'actions qui soit synthétique et qui permette une présentation rapide des actions que le professeur documentaliste prévoit de mener dans l'année.

Certains collègues pensent qu'un bilan suffit parce qu'un projet annuel est difficile à rédiger en tout début d'année. En effet, beaucoup d'actions ne sont pas prévues au départ et sont menées au fur et à mesure. Mais ce document ne contraint pas le professeur documentaliste et ne l'empêche pas de mener des actions qui n'étaient pas prévues en début d'année. Dans ce cas, le bilan est d'autant plus indispensable car il permettra de dresser une analyse de toutes les actions menées durant l'année scolaire. Le projet peut servir aussi de point d'ancrage pour justifier les actions tout au long de l'année.

Pour certains collègues, la communication régulière (Newsletter, mail...) peut suffire à indiquer quelles sont les actions menées par le professeur documentaliste. Chloé Certain pense que le projet d'actions permet également de mettre en valeur le bilan de fin d'année qui trouve toute sa légitimité : l'analyse des actions prévues par rapport à celles qui ont été menées en est facilitée.

Répartition des collègues en trois ateliers

Ils correspondent aux trois axes de la nouvelle circulaire de mission du professeur documentaliste du 28 mars 2017.

Pistes de travail dans les ateliers :

- Comment rédiger un programme/projet d'actions du professeur documentaliste en début d'année qui sera en adéquation avec la nouvelle circulaire de mission. Comment s'approprier cette nouvelle circulaire ;
- Quelles actions décliner et mettre en avant dans chaque axe ?
- Comment prévoir un canevas/modèle qui sera ensuite personnalisable par chaque professeur documentaliste dans son établissement ?
- Quelles annexes/ documents joindre ?

Atelier 1 : Le professeur documentaliste, enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias

Dans cet atelier, les collègues ont relu la 1^{ère} mission de la circulaire avant de réfléchir ensemble aux actions qui pourraient être déclinées dans cet axe. Il était important d'essayer de comprendre les enjeux des différentes expressions présentes dans ce texte, même si l'essentiel n'était pas là. Les collègues ont souhaité travailler concrètement et ont repéré des thématiques importantes :

- Médiation documentaire: accompagner les élèves pour acquérir des méthodes pour mener une recherche documentaire, faire le lien avec les autres disciplines : cette notion paraît importante pour appuyer nos compétences spécifiques ;
- Progression des apprentissages : la nécessité d'avoir un référentiel national des compétences en information documentation est à nouveau mise en avant ;
- Expert en Sciences de l'Information et de la Communication : qui a les clés de cette expertise ? Les collègues ont pointé le besoin de formation et de remise à niveau pour que les professeurs documentalistes actuellement en poste puissent avoir les mêmes compétences que les nouveaux titulaires diplômés du Master 2 Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation en Documentation. En effet, comment répondre aux missions qui nous sont demandées, si la formation fait défaut ?

Dominique Sibert qui vient de l'Académie de Rennes, est surprise par le nombre de demi-journées de réunion de bassin des professeurs documentalistes dans l'Académie de Montpellier. En effet, elles sont au nombre de trois, quatre pour notre bassin qui s'étend jusqu'en Andorre et impose de trajets trop longs pour se réunir seulement une demi-journée. Elle indique qu'en Bretagne, les professeurs documentalistes ont huit demi-journées de réunion de bassin, ce qui permet notamment d'organiser des formations de bassin nécessaires à l'actualisation des connaissances et compétences des collègues.

- Culture de l'information et des médias :
 - Culture informationnelle, Education aux Médias et à l'Information, Education aux Médias, transversalité ;
 - Progression des apprentissages info-documentaires TPE, EPI, Information-Documentation ;
 - Textes officiels, éducations à..., Socle commun, 27 compétences de l'EMI en cours d'élaboration

Il est noté que la circulaire de missions peut quand même, en fonction de sa lecture porter à interprétation, c'est pour cela que la construction d'un projet d'actions peut permettre d'appuyer la démarche du professeur documentaliste qui tend à mener au mieux ses missions.

Atelier 2 : Le professeur documentaliste maître d'œuvre de l'organisation des ressources documentaires de l'établissement et de leur mise à disposition

Dans cet atelier, les collègues ont réfléchi aux actions qui pouvaient être intégrées dans cet axe :

- **Politique d'acquisition :**
Le choix des ouvrages et des périodiques se fait en fonction :
 - des projets des enseignants, présentés notamment en conseil d'enseignement et avec les fiches actions ;
 - des lectures des élèves (cahier de suggestions ou statistiques d'emprunts) ;
 - des demandes des Conseillers d'Orientation Psychologues sur l'orientation.

- **Communication :**
Le professeur documentaliste peut communiquer aux enseignants les ressources numériques qui les concernent (Banque de Ressources Numériques pour l'Ecole, Eduscol) via E-sidoc ou par courriel.

- **Formation :**
Elle concerne :
 - les élèves (en particulier, formation à la recherche documentaire et à l'orientation) ;
 - Les enseignants : dans certains établissements, une formation a été organisée pour former les collègues au portail documentaire E-Sidoc.

- **Politique documentaire et volet numérique du projet d'établissement**
 - **Ressources numériques disponibles :**
 - Abonnements numériques ;
 - Sites Web ou e-books (mise à disposition de tablettes ou liseuses) ;
 - Dictionnaires et encyclopédies.
 - **Volet numérique :** l'expression « Ecosystème numérique » est très ambitieuse et il est difficile d'identifier clairement de quoi il est question.

- **Gestion :** budget, politique de prêts...

Atelier 3 : Le professeur documentaliste acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel

Dans cet atelier, les collègues ont pensé décliner les actions en fonction du lieu où elles sont menées, de l'établissement au niveau national ou international :

- Au sein de l'établissement :
Journées porte ouvertes, club, expositions, kiosque Onisep...

- Au niveau départemental :
Prix du Livre Vivant, Visa pour l'image...

- Au niveau académique :
Résidence d'artistes, Concours Mediatiks, Webradio...

- Au niveau national ou international :
Semaine de la presse, dix moi dix mots, Concours de Unes de Créteil...

Les actions sont à mettre en relation avec l'organisme qui les organise.

Exemple : Concours Mediatiks : Clémi

Stratégie à adopter pour communiquer le projet d'actions du professeur documentaliste

Les collègues sont d'accord pour intituler le projet : « projet d'actions du professeur documentaliste ». Un modèle de projet d'actions est proposé suite aux discussions de la journée (Cf. Annexe 2 : modèle de présentation du projet d'actions du professeur documentaliste). Ils pensent qu'il faut le diffuser au maximum pour rendre visibles les actions menées :

- Présentation en Conseil d'administration ;
- Mise en ligne sur le site Internet de l'établissement ;
- Présentation au chef d'établissement ;
- Présentation au Conseil pédagogique si c'est possible même si les ordres du jour sont en général très chargés et qu'il est difficile d'y ajouter des thématiques ;
- Eventuellement diffuser via les réseaux sociaux pour les quelques collègues qui les utilisent professionnellement.

Actualités de la rentrée

Compte rendu de la réunion du Réseau des Lycées sur le Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) par Florence JANY :

Ce Réseau Lycées est un « nouvel échelon de gouvernance » comme le décrit Mme Le Recteur. Ce réseau s'est formé en 2016 avec pour objectif d'établir une carte territoriale des formations pour harmoniser et éviter les formations concurrentes entre les lycées de la Région. Par exemple dans le département des Pyrénées-Orientales, un seul lycée dédié aux formations de la mer à Canet-en-Roussillon, un lycée pour les métiers de l'hôtellerie/restauration à Argelès-sur-Mer. Cette année, deux objectifs sont ajoutés : le parcours avenir et le PEAC. Présentation de la feuille de route pendant la réunion : le but est de mutualiser les plus-values entre les établissements.

Les collègues présents, professeurs documentalistes et/ou référents culturels des lycées du département indiquent les projets menés et les difficultés rencontrées. En effet, des dispositifs ayant disparu, comme par exemple le « Lycéens tour », financé par la Région, plusieurs projets risquent de ne pas voir le jour. Actuellement, peu de moyens régionaux sont prévus pour financer l'accès à la culture pour les élèves. Pourtant, Mme Le Recteur sera très attentive à ce qui sera mis en place pour favoriser l'égalité des chances pour l'accès à la culture dans le département car elle est consciente que la population augmente dans les Pyrénées-Orientales et que ce sont souvent des catégories socio-professionnelles défavorisées qui arrivent. Il est donc conseillé de recenser le patrimoine local et de faire découvrir aux élèves leur environnement culturel proche.

Trois types de projets fédérateurs ont été recensés :

- Ceux qui sont construits autour d'une thématique, par exemple le théâtre ;
- Ceux qui sont construits autour de compétences à faire acquérir aux élèves (difficiles à mettre en place) ;
- Ceux qui sont construits autour d'un événement, d'une semaine culturelle, d'un festival.

L'objectif principal des projets fédérateurs est de concerner le maximum d'élèves de l'établissement.

Plusieurs questions / remarques ont été énoncées aux organisateurs de la réunion :

- L'utilisation de Folios qui ne fonctionne pas partout et qui ne permet pas toujours la sauvegarde des parcours des élèves en dehors de l'outil ;
- La mémoire et l'évaluation : comment évaluer ce que les élèves ont réellement retenu de leur PEAC ;
- Problème de la Mairie de Perpignan et l'Agglomération qui ont une véritable offre culturelle pour les lycéens mais qui ne souhaitent pas financer l'accès pour les élèves venant de l'extérieur ;
- L'interface Agile qui permet de déposer des projets culturels : 3 projets par établissement maximum, sans garantie que le financement sera pris en charge ;
- Difficultés pour fédérer les énergies dans l'établissement : comment aider le ou les référents culturels ? Il est proposé de demander des formations d'établissement autour du PEAC pour fédérer et organiser. Il faut aussi penser à intégrer les élus du Conseil de la Vie Lycéenne pour intégrer les élèves dans l'élaboration du PEAC.

Compte-rendu de la journée de formation Mangas à Lagrasse par Yann Dutheil et Catherine Saulnier : Quatre professeurs documentalistes du département se sont rendus à cette journée : Yann Dutheil, Annick Hugon, et Catherine Saulnier du Bassin Nord, ainsi qu'Evelyne Anquetil du Bassin Sud.

Cette journée, organisée par Languedoc-Roussillon Livre et Lecture, fut très riche tant par la qualité des interventions que par les nombreuses pistes de travail données.

Le Manga occupe une place importante dans notre pays puisque la France est le deuxième pays éditeur de mangas après le Japon.

La principale intervenante fut **Agnès Deyzieux**, professeure documentaliste, présidente et co-fondatrice des associations *Bulle en Tête* et *Gachan*.

Sont également intervenus :

Jillian Cabaret, alias **Cab**, scénariste, **Timothée Guédon**, responsable éditorial des éditions Kana, **Rémi Guérin**, scénariste BD et mangas et **David Richard**, alias **Popcube**, dessinateur et graveur ; ainsi que **Justine Castillo** pour l'association Geek Event, **Marion Durand** pour la mallette pédagogique manga de l'Atelier Canopé, **Laurent Estrelle**, libraire et **Laurence Gignoux**, bibliothécaire à la Bibliothèque Départementale de l'Aude.

Agnès Deyzieux a créé et anime le site MangaChan qui propose une sélection régulière de mangas en podcasts dans le but de faire découvrir l'actualité et la diversité du manga. Sur le site MangaChan, vous pouvez accéder au site Gachan, site d'informations générales sur la bande-dessinée japonaise, et au site Gachan pro, qui propose des expositions à la location ou à l'achat, des animations et des interventions.

L'association Geek Event propose tout au long de l'année, dans la région de Montpellier des événements culturels, dont les plus célèbres sont Japan Sun et Japan Aki.

Le site Immersion consultable à l'adresse : <http://www.immersion-bibliotheques.com> donne accès à de nombreux outils pour tout savoir sur le manga, la BD, le comics, le livre de jeunesse... : magazines à télécharger, planning des expositions, etc. Le magazine Immersion n° 13 de Juillet 2017 traite notamment des mangas SEINEN.

Pour s'abonner au magazine Immersion, contacter : Elodie Richoux à l'adresse mail : bibliotheques@groupemediadiffusion.com.

La bibliothèque départementale de l'Aude (<http://audealaculture.fr/>) met à disposition des expositions sur le Manga, et propose des ateliers de dessin manga, des ateliers autour de la culture japonaise, etc.

Les éditions Kana proposent un catalogue pédagogique. Pour chaque manga sélectionné, par tranches d'âges, sont présentées des pistes de travail et des clés de compréhension du Manga. Pour recevoir les prochains catalogues, écrire à :

MEDIADIFFUSION - Relations bibliothèques / centres de documentation
15-27 rue Moussorgski – 75018 PARIS
ou par mail : bibliothèques@groupemediadiffusion.com

Coups de cœur / Actions autour de la lecture

- Certains collègues partagent leurs livres « coups de cœur », parce qu'ils ont remarqué que ces livres sont très appréciés par les élèves et beaucoup empruntés et/ou parce que ces ouvrages ont des qualités littéraires intéressantes pour les collégiens/ lycéens :
 - En **BD** : *Mortelle Adèle* de Mr Tan ; *Les Sisters* de Christophe Cazenove ; *Les filles au chocolat* de Véronique Grisseaux (adaptation du roman éponyme) ;
 - **Romans** : *La passe-miroir* de Christelle Dabos en 3 tomes (collège et lycée) ; *Les valises* de Sève Laurent-Fajal (Sélection du Prix des Incos 2017 3^{ème}/2de) ; *Mamie Gangster* de David Walliams (Albin Michel Jeunesse) : série recommandée par un professeur d'anglais qui plait aux 6^{ème}, plusieurs titres de cet auteur sont disponibles.
- Mise au point sur le **Prix du Livre Vivant** (PLV) pour les nouveaux collègues qui le découvrent. Chaque élève des classes participantes reçoit un livre après acceptation du projet. La Médiathèque Départe-

mentales des Pyrénées-Orientales (MDPO) basée à Thuir est l'organisateur. Des professeurs documentalistes et bibliothécaires font partie des comités de sélection. Il existe pour chaque nouveau une sélection de livres en français et une sélection de livres en catalan. Les enseignants intéressés s'inscrivent fin juin pour l'année suivante. La sélection coûte environ 50€ et le CDI et les bibliothèques municipales sont dotés d'un lot si des classes de l'établissement et de la commune sont inscrites au PLV. Il est remarqué que les professeurs documentalistes doivent souvent acheter d'autres lots en fonction du nombre d'élèves inscrits pour que les livres puissent être successivement empruntés. Cela représente un coût très important et certains collègues regrettent ce choix. En fin d'année scolaire, une journée du Livre Vivant est organisée à Toulouges avec des ateliers et des spectacles de théâtre en rapport avec les livres des différentes sélections.

- Certains collègues participent avec des classes au « **Feuilleton des Incos** » mais la MDPO ne paye plus le déplacement des auteurs, ce qui était le cas quand la sélection des défis lecture était calquée sur la sélection du Prix des Incos. Il faut donc prévoir un budget supplémentaire. Nous débattons sur le travail avec les auteurs. En fonction de l'écrivain, l'écriture collective ou en collaboration n'aboutit pas à un travail très valorisant pour les élèves. En effet, plusieurs collègues regrettent le fait qu'il y ait plusieurs classes sur un même projet d'écriture avec un auteur. Les élèves ne se sentent pas assez entendus quand ils écrivent leurs remarques ou leurs souhaits pour la poursuite du récit. Certains collègues proposent un projet d'écriture collective entre plusieurs classes du bassin. Cette expérience avait été menée il y a une quinzaine d'années entre deux classes de 6^{ème} du collège de Font-Romeu et du collège d'Andorre autour de l'écriture d'un conte.

Divers : logiciels d'orientation, achats de livres d'occasion...

- **GPO Collège, GPO Lycée et GPO Lycée Professionnel** développés par Delta Expert sont disponibles en ligne. Peu de retours sur leur utilisation. Les conseillers d'orientation l'utilisent et conseillent aux établissements de l'acquérir car il est plus intuitif et permet maintenant via un abonnement Internet d'accéder à des tests en ligne. Mais l'interface est assez austère et pas assez moderne pour certains collègues qui pensent que le prix est trop important par rapport à une utilisation des élèves qui reste à la marge.
- **La gestion des manuels scolaires** : la nouvelle circulaire de missions du professeur documentaliste ne l'aborde pas. Cela peut donc signifier que la gestion des manuels scolaires ne concerne pas le professeur documentaliste. En lycée, ce sont les personnels employés par la Région qui s'en occupent et au collège, les collègues aident à l'organisation des retours et des commandes mais ne gèrent pas seuls les manuels scolaires.
- **L'achat de livres d'occasion** : ce problème est abordé car certains collègues souhaiteraient racheter des exemplaires perdus de mangas notamment qui ne sont plus toujours réédités. Certains utilisent les dotations du Foyer Socio Educatif du Collège ou de la maison des Lycéens au Lycée car ils permettent d'acheter via des sites Internet en payant par carte bancaire. Mais en général, il n'est pas possible de régler les achats par mandat administratif, ce qui empêche d'acheter via les crédits alloués au CDI. Les professeurs documentalistes du collège-lycée de Font-Romeu se sont renseignés auprès de plusieurs sites de vente d'occasion. Une seule réponse positive leur est parvenue. Il s'agit du site Chapitre.com qui accepte les paiements par mandat administratifs. Voici la marche à suivre : en fin de commande, il faut choisir l'option règlement par chèque ou par téléphone. Vous obtiendrez alors un numéro de commande interne qu'il faudra leur communiquer. Ils vous transmettront ensuite le devis de votre commande. Ce document devra leur être retourné signé/tamponné avec la mention « Bon pour accord ». Dès réception de ce document, le paiement de votre commande sera validé. Pour obtenir les conditions de paiement et les coordonnées bancaires pour le paiement par mandat administratif, vous pouvez les joindre par mail : sclient@chapitre.com
- **Question des lots de livres achetés** pour les Défis lecture / Prix des Incos / Prix du Livre vivant : certains collègues les mettent en rayon, d'autres les gèrent comme les séries de français, d'autres encore les réutilisent pour des sélections de lecture les années suivantes (projets en collaboration avec les enseignants de français).

- **Dispositif « devoirs faits »** : certains chefs d'établissement souhaitent que les professeurs documentalistes participent, voire prennent en charge ce nouveau dispositif. Il faut argumenter en présentant le nombre de nos actions déjà importantes pour refuser ce travail supplémentaire. Encore une fois, il est primordial de rédiger le projet d'actions du professeur documentaliste pour insister sur toutes les actions déjà mises en place. M. Blasco, IA IPR EVS soutient l'idée que les « devoirs faits » ne doivent pas être du ressort des professeurs documentalistes dans le cadre de l'ouverture du CDI sans être payés en heures supplémentaires.

Propositions pour la seconde réunion de bassin

Proposition d'une rencontre au lycée d'Argelès-sur-Mer comme proposé l'an dernier avec les collègues du Bassin Sud avec par exemple :

- Matinée en bassin : bilan des projets
- Repas en commun
- Echanges et retours de la 1^{ère} réunion de bassin, Compte rendu de l'enquête auprès des Professeurs-Documentalistes du Bassin.
- Objectifs communs pour l'année prochaine ?

Après débat, il paraît difficile d'organiser une journée de rencontres avec les collègues du bassin Sud qui soit un moment de travail efficace. Il serait intéressant de garder le temps du repas pour échanger et éventuellement un regroupement d'une heure autour de la mise en place d'une dynamique commune. Mais il est impossible d'organiser un débat et des échanges à 80 participants. Nous nous souvenons comment s'était déroulée la dernière rencontre l'année dernière à Canopé avec M. Combe. Seulement quelques collègues ont pu prendre la parole et la plupart ont été frustrés par le manque de temps pour aborder les points essentiels de nos missions.

Nous proposons donc de nous retrouver à Argelès-sur-Mer si c'est possible, avec un accueil commun, une visite de l'établissement avec les offres de formation proposées et ensuite :

- soit la répartition des collègues en bassin avec pour nous la thématique de la mise en place d'une politique documentaire dans l'établissement ;
- soit l'organisation d'une formation sur les SIC avec un intervenant de l'Université sur la journée.

L'idéal serait d'avoir une journée de formation en plus des deux journées de bassin prévues. Les coordonnatrices de bassin vont se rapprocher de celles du Bassin Sud pour savoir si les autres collègues souhaiteraient s'associer à notre demande de stage professionnel.

Compte-rendu rédigé par Yann DUTHEIL, Florence JANY et Catherine SAULNIER

Le 07/11/2017.

Copie adressée par mail :

- à tous les inscrits,
- à M. Frédéric BLASCO, M. Dominique COMBE, et M. Jean-Michel LISLE, IPR-IA EVS,
- à nos chefs d'établissements (**à vous de diffuser**),
- à Barbara Loup au CANOPÉ Académie de Montpellier,
- aux animatrices du bassin de Perpignan Sud.

Les comptes-rendus de nos rencontres ainsi que ceux des autres bassins de l'Académie sont en ligne sur L'esp@ce doc des professeurs-documentalistes de l'Académie de Montpellier : <http://disciplines.ac-montpellier.fr/cdi/bassins/bassin-perpignan-nord>

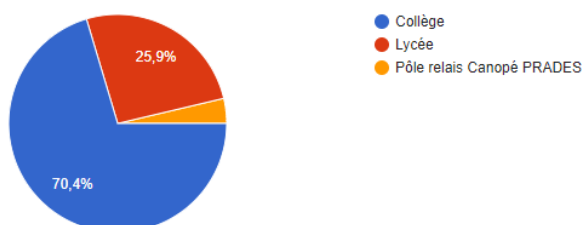
Annexe 1 : Analyse des résultats de l'enquête « La place du professeur documentaliste dans son établissement »

L'objectif de l'enquête était de dresser un profil de la place du professeur documentaliste dans son établissement à l'intérieur du bassin des professeurs documentalistes de Prades/Perpignan Nord.

27 réponses sur les 35 professeurs documentalistes du bassin de Prades/Perpignan Nord ont répondu à 11 questions et jusqu'à 15 maximum.

Êtes-vous en poste dans un...

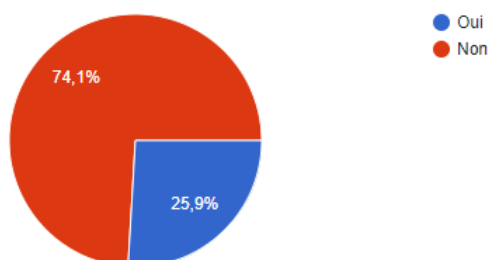
27 réponses



70% des professeurs documentalistes sont en poste en collège, et ¼ sont en lycée.

Êtes-vous élu(e) au CA ?

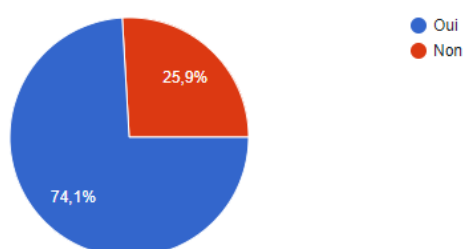
27 réponses



Seulement un professeur documentaliste sur 4 est élu au Conseil d'Administration de son établissement. Ce qui est assez faible alors que les missions du professeur documentaliste doivent encore être justifiées et défendues dans certains établissements et que ce serait un moyen de les présenter clairement en conseil d'administration devant les chefs d'établissement, les représentants des collectivités territoriales, les collègues, les parents d'élèves et les élèves.

Participez-vous au Conseil pédagogique ?

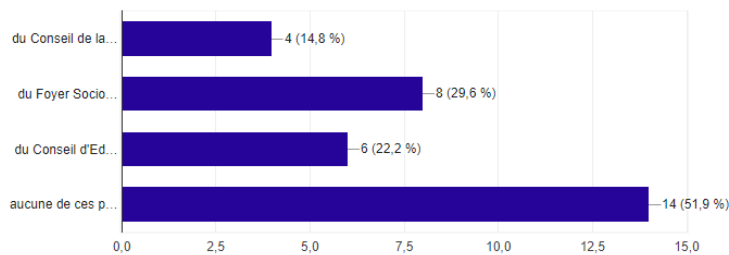
27 réponses



Les résultats sont inversés ici et trois professeurs documentalistes sur quatre participent aux travaux du Conseil pédagogique. Ce qui est également primordial pour présenter les différents projets pédagogiques dans lesquels le professeur documentaliste s'investit et asseoir ainsi sa mission pédagogique.

Vous êtes membre...

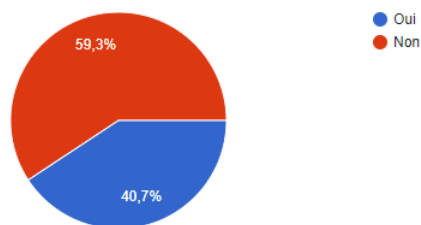
27 réponses



Notons qu'un peu moins de la moitié (48%) des professeurs documentalistes sont également membres d'autres instances présentes dans l'établissement : 15% du Conseil de la Vie Lycéenne ou Collégienne (CVL ou CVC) ; 30% d'une association (Foyer socio éducatif ou Maison des lycéens) et 22% du Conseil d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).

Êtes-vous référent culturel ?

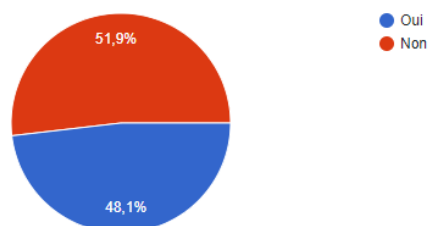
27 réponses



40% des professeurs documentalistes sont officiellement référents culturels dans leur établissement.

Rédigez-vous un projet CDI (ou programme d'actions ou projet documentaire) en début d'année scolaire ?

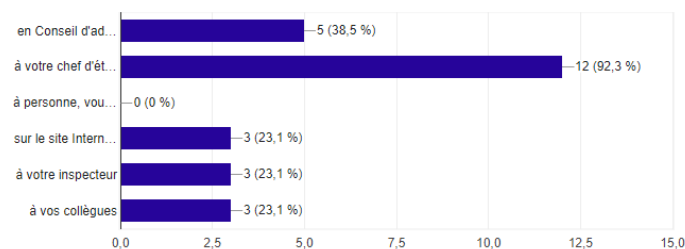
27 réponses



Moins de la moitié des professeurs documentalistes rédigent un projet d'actions en début d'année scolaire. La majorité, près de 52% ne le réalise pas. L'ordre du jour de la journée était donc d'autant plus important et nécessaire et a permis de donner des pistes et un modèle de projet d'actions en rapport avec les missions de notre nouvelle circulaire.

Vous présentez votre projet CDI...

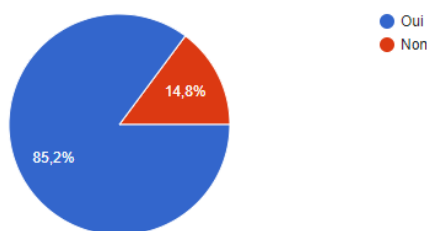
13 réponses



Parmi les 13 collègues qui rédigent un projet d'actions, seulement 38,5% le présentent en Conseil d'administration. C'est très peu alors que c'est en CA que tous les membres de la communauté éducative sont représentés. La grande majorité (92,3%) le présente à leur chef d'établissement, ce qui est indispensable. 23% le publient en ligne sur le site Internet de l'établissement, l'envoient à leur inspecteur et le diffusent à leur collègue. Nous pensons qu'il serait intéressant d'envoyer chaque projet d'actions à nos inspecteurs chaque année pour justifier également de la richesse des échanges, du travail et de la réflexion qui sont menés pendant nos réunions de bassin.

Rédigez-vous un bilan de vos actions en fin d'année scolaire ?

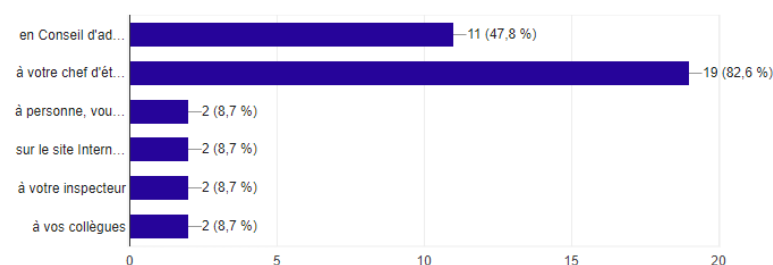
27 réponses



La grande majorité des professeurs documentalistes rédige un bilan des actions menées durant l'année scolaire (85,2%). Comme pour le projet d'actions en début d'année, il est indispensable de rédiger un bilan en fin d'année. C'est un outil d'analyse de nos pratiques et également de promotion de toutes les actions notamment pédagogiques que nous avons menées. Il permet également de décider de la poursuite, de l'amélioration ou de l'arrêt des projets menés.

Vous présentez votre bilan...

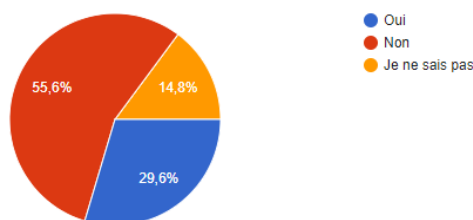
23 réponses



Parmi les 23 collègues qui rédigent un bilan d'actions, près de la moitié le présentent en Conseil d'administration, 82,6% à leur chef d'établissement, 8,7% le publient sur le site Internet de l'établissement, à leur inspecteur et à ses collègues. La même proportion ne le diffuse pas. Nous pensons qu'il est primordial que ce bilan soit diffusé au maximum pour les mêmes raisons qu'il faut diffuser le projet d'actions.

Existe-t-il une politique documentaire dans votre établissement ?

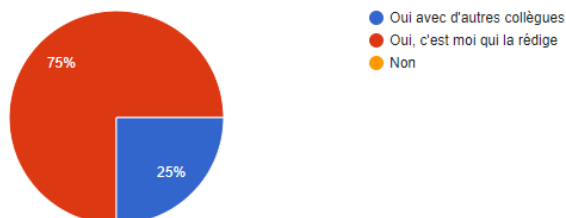
27 réponses



Près de 15 % des professeurs documentalistes ne savent pas s'il existe une politique documentaire dans leur établissement alors que l'élaboration de cette politique documentaire fait partie de nos missions inscrites dans la nouvelle circulaire ; même si elle n'incombe pas au seul professeur documentaliste mais à tous les enseignants, gestionnaires et chefs d'établissement. Près de 30% des collègues répondent positivement à cette question mais la majorité (55,6%) indique qu'il n'y a pas de politique documentaire dans leur établissement. Cette thématique sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de bassin.

Participez-vous à l'élaboration de la politique documentaire dans votre établissement ?

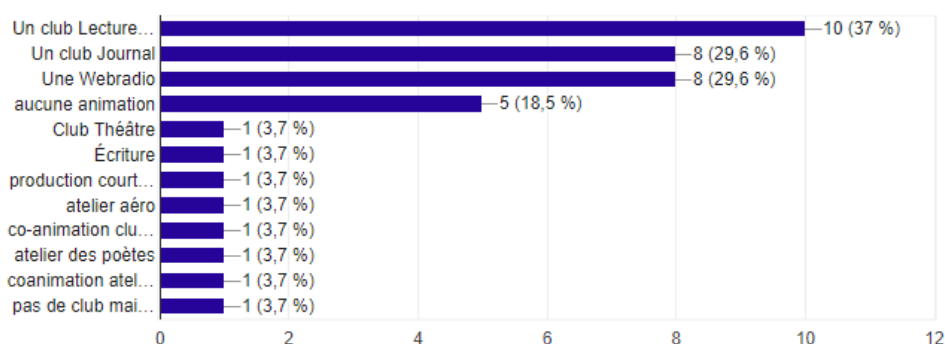
8 réponses



Parmi les 8 collègues qui participent à l'élaboration de la politique documentaire dans leur établissement, trois professeurs documentalistes sur quatre la rédigent seul et un sur quatre la rédige avec d'autres collègues.

Animez-vous...

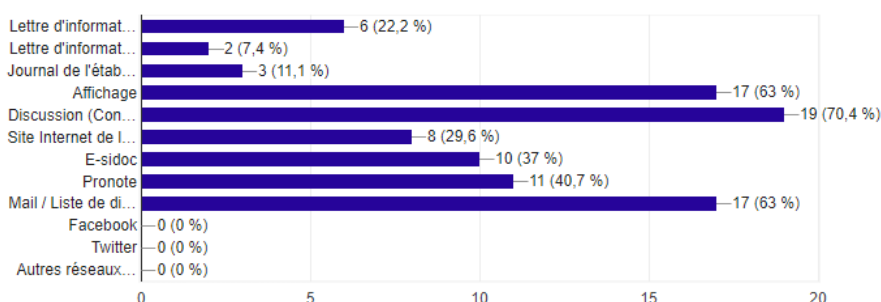
27 réponses



Les professeurs documentalistes animent également un club lecture (37%), un club journal ou une Webradio (30%), un club théâtre, écriture, production court métrage, atelier Sciences Po, atelier aéro, santé (3,7%) et seulement 18,5% déclarent ne pas s'investir dans une animation périscolaire.

Comment communiquez-vous dans votre établissement ?

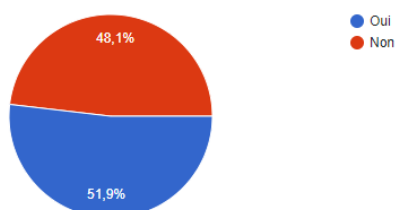
27 réponses



Les professeurs documentalistes communiquent principalement par voie directe (70,4%), par affichage et mail (63%), via Pronote (40,7%), via le portail documentaire E-sidoc (37%), via le site Internet de l'établissement (29,6%). Par contre les collègues qui ont répondu n'utilisent pas du tout les réseaux sociaux pour communiquer. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les réseaux sociaux demandent une mise à jour régulière pour représenter une communication efficace et nécessitent donc beaucoup de temps dont les professeurs documentalistes ne disposent pas forcément.

Avez-vous accès à Pronote en tant qu'enseignant (cours d'information-documentation, accompagnement ou autre, inscrits à l'emploi du temps des élèves) ?

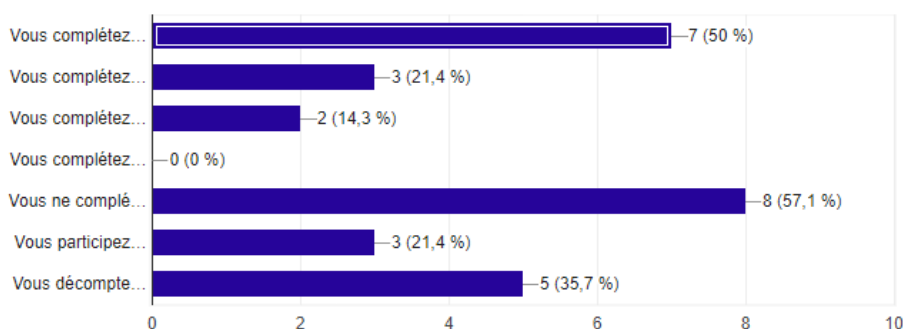
27 réponses



Près de 52% des professeurs documentalistes ont un accès à Pronote en tant qu'enseignant, signe qu'ils enseignent et que leurs cours sont inscrits à l'emploi du temps des élèves. C'est une grande avancée pour la reconnaissance de notre mission pédagogique.

Vous avez accès à Pronote en tant qu'enseignant :

14 réponses



Parmi les 14 collègues qui ont accès à Pronote en tant qu'enseignant, 57% ne complètent pas les bulletins des élèves, 50% complètent le cahier de textes, 21,4% complètent les appréciations et les notes sur les bulletins, 14,3% complètent seulement les appréciations sur les bulletins. Seulement 21,4% participent au conseil de classe, ce qui est très peu. Il nous paraît important de participer au conseil de classe

quand on intervient en tant qu'enseignant dans une classe. C'est également le lieu pour présenter nos progressions et l'intérêt de nos interventions pédagogiques devant le chef d'établissement, les autres enseignants, le Conseiller Principal d'Education, les représentants des parents d'élèves et les délégués des élèves.

Enfin, seulement 35,7% des professeurs documentalistes qui enseignent décomptent leurs heures d'enseignement de leurs 30 heures de présence dans l'établissement. Or, la nouvelle circulaire de missions des professeurs documentalistes indique clairement que les 30 heures de présence dans l'établissement du professeur documentaliste « peuvent comprendre, avec leur accord, des heures d'enseignement [...] Chacune d'elle est alors décomptée pour la valeur de 2 heures. »

Cette enquête a permis d'établir un état des lieux de la place du professeur documentaliste dans son établissement à l'intérieur du bassin des professeurs documentalistes de Prades/Perpignan Nord. Il serait intéressant de la renouveler à la rentrée prochaine pour repérer d'éventuelles évolutions.

Projet d'actions du ou des professeur(s) documentaliste(s)

Proposition d'introduction (facultatif)

Différents textes parus depuis 2014 confirment que le professeur documentaliste est un enseignant à part entière et un acteur incontournable, tant sur le plan pédagogique que sur ceux de l'information, de la communication et de l'accès à la culture.

A la rentrée 2017, la circulaire N°2017-051 du 28 mars 2017 (BOEN N°13 du 30 mars 2017) relative aux missions des professeurs documentalistes s'applique. Ce texte indique que le professeur documentaliste a des « missions spécifiques » et notamment qu'il a la « responsabilité du Centre de Documentation et d'Information (CDI) ».

Conformément à ce texte, les missions des professeurs documentalistes s'organisent autour de trois axes.

Le Projet d'actions du (des) professeur(s) documentaliste(s) **s'inscrit dans la politique documentaire, le projet d'établissement et le projet académique**. Toutes les séances pédagogiques sont construites en fonction du référentiel des compétences documentaires collège et lycée que nous utilisons pour la douzième année, conformément à la réflexion menée en réunion de bassins des professeurs documentalistes.

Axe 1 : « Le professeur documentaliste, enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias »

Cours d'information-documentation : progression annuelle

Lister la progression suivie si vous avez des cours à l'emploi du temps par niveau.

Information-documentation : actions interdisciplinaires

Lister par projets interdisciplinaires ponctuel en co-animation ou non en précisant les enseignants partenaires et les classes concernées.

Axe 2 : « Le professeur documentaliste maître d'œuvre de l'organisation des ressources documentaires de l'établissement et de leur mise à disposition »

Accueil

Horaires d'ouverture, conditions d'accueil...

Gestion

Missions de gestion, Budget, Politique d'acquisition, Politique documentaire et volet numérique.

Communication

Le site Internet de l'établissement ; affichage, diffusion des informations ; participation au Conseil pédagogique ; Liens avec d'autres établissements, travail en bassin de professeurs-documentalistes : harmonisation des pratiques et actualisation des connaissances.

Axe 3 : « Le professeur documentaliste acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel »

Animations et actions culturelles dans l'établissement

Journées porte ouvertes, club, expositions, kiosque Onisep...

Animations et actions culturelles dans la commune, le département, la région

Prix du Livre Vivant, Visa pour l'image, Résidence d'artistes, Concours Mediatiks, Webradio...

Animations et actions culturelles nationales ou internationales

Semaine de la presse, dix moi dix mots, Concours de Unes de Créteil...

Formation continue

Indiquer les stages auxquels vous vous êtes inscrits en début d'année.

Ne pas oublier les deux réunions annuelles de bassin des professeurs-documentalistes de Prades/Perpignan Nord.

Annexes :

- Annexe 1 : Copie de la nouvelle circulaire de missions
- Fiches-actions rédigées et déposées à votre chef d'établissement en lien avec le projet d'établissement.

Prénom(s) Nom(s) du ou des professeurs documentalistes
Date